



AVIS DE CONVOCATION
À L'ASSEMBLÉE ANNUELLE DES ACTIONNAIRES
ET CIRCULAIRE DE SOLLICITATION DE
PROCURATIONS PAR LA DIRECTION

Assemblée annuelle – 24 avril 2007

**AVIS DE CONVOCATION À L'ASSEMBLÉE
ANNUELLE DES ACTIONNAIRES**

AVIS EST DONNÉ PAR LA PRÉSENTE qu'une assemblée annuelle des actionnaires de Warnex inc. (la « Société ») aura lieu à l'hôtel Omni, Salon Été, 1050, rue Sherbrooke Ouest, Montréal (Québec) à 11 heures, heure de Montréal, mardi le 24 avril 2007 aux fins suivantes:

1. recevoir le rapport de la direction et les états financiers consolidés de la Société pour l'exercice terminé le 31 décembre 2006, ainsi que le rapport des vérificateurs s'y rapportant;
2. élire les administrateurs de la Société pour l'année qui s'ensuit;
3. nommer les vérificateurs pour l'exercice en cours et autoriser les administrateurs à fixer leur rémunération;
4. traiter de toute autre question qui pourrait être dûment soumise à l'assemblée ou à toute reprise de celle-ci en cas d'ajournement.

Pour de plus amples renseignements concernant les questions ci-dessus, veuillez consulter la circulaire de sollicitation de procurations ci-jointe. Une copie du rapport annuel de la Société et un formulaire de procuration pour l'assemblée sont également inclus.

FAIT à Laval (Québec) le 13 mars 2007.

PAR ORDRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,



Mark Busgang
Président et chef de la direction

IMPORTANT

Les porteurs d'actions ordinaires de la Société inscrits à la fermeture des bureaux le 19 mars 2007 sont habilités à être convoqués à l'assemblée et seulement les porteurs d'actions ordinaires de la Société inscrits à la fermeture des bureaux le 19 mars 2007 ou si une personne devient actionnaire après cette date et satisfait aux dispositions de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* auront droit de vote à l'assemblée. Les actionnaires qui ne peuvent assister à l'assemblée sont priés de signer le formulaire de procuration ci-joint et de le retourner dans l'enveloppe fournie à cette fin.

Pour être valides, les procurations doivent être déposées aux bureaux du registraire et agent des transferts de la Société, Société de fiducie Computershare du Canada, 7^e étage, 1500, rue University, Montréal, Québec, H3A 3S8, non moins de 48 heures, à l'exclusion des samedis, dimanches et jours fériés, précédant l'assemblée ou toute reprise de celle-ci.

TABLE DES MATIÈRES

A.	RENSEIGNEMENTS SUR LE VOTE	
	But de la sollicitation	Page 1
	Vote par les fondés de pouvoir	Page 1
	Nomination des fondés de pouvoir	Page 1
	Révocation des procurations	Page 2
	Conseils aux propriétaires véritables d'actions ordinaires se rapportant à l'exercice du droit de vote afférent aux actions ordinaires	Page 2
	Actions comportant droit de vote et principaux détenteurs	Page 3
B.	AFFAIRES ÉMANANT DE L'ASSEMBLÉE ANNUELLE	
	Élection des administrateurs	Page 4
	Nominations des vérificateurs	Page 5
	Propositions des actionnaires	Page 5
C.	CONSEIL D'ADMINISTRATION	
	Notes biographiques	Page 5
D.	RÉMUNÉRATION DES ADMINISTRATEURS ET DE LA HAUTE DIRECTION	
	Rémunération des administrateurs	Page 8
	Rémunération de la haute direction	Page 9
	Rapport du comité de ressources humaines et de rémunération	Page 12
	Endettement des administrateurs et des dirigeants	Page 13
E.	AUTRES RENSEIGNEMENTS	
	Rapport du comité de régie d'entreprise	Page 13
	Assurance responsabilité des administrateurs et dirigeants	Page 19
	Intérêt de certaines personnes dans les points à l'ordre du jour	Page 19
	Initiés et autres personnes intéressées dans des opérations importantes	Page 19
	Graphique du rendement	Page 20
	Généralités	Page 20
	Renseignements supplémentaires	Page 20
	Approbations des administrateurs	Page 20

CIRCULAIRE DE SOLLICITATION DE PROCURATIONS DE LA DIRECTION**A. RENSEIGNEMENTS SUR LE VOTE****BUT DE LA SOLLICITATION**

LA PRÉSENTE CIRCULAIRE DE SOLLICITATION DE PROCURATIONS PAR LA DIRECTION (LA « CIRCULAIRE D'INFORMATION ») EST FOURNIE RELATIVEMENT À LA SOLLICITATION DE PROCURATIONS PAR LA DIRECTION DE WARNEX INC. (LA « SOCIÉTÉ ») EN VUE DE L'ASSEMBLÉE ANNUELLE DES ACTIONNAIRES DE LA SOCIÉTÉ QUI DOIT ÊTRE TENUE À L'HOTEL OMNI, SALON ÉTÉ, 1050 RUE SHERBROOKE OUEST, MONTRÉAL (QUÉBEC) LE MARDI 24 AVRIL 2007, À 11H00, HEURE DE MONTRÉAL, AINSI QU'À TOUTE REPRISE EN CAS D'AJOURNEMENT, AUX FINS ÉNONCÉES À L'AVIS DE CONVOCATION CI-JOINT. Bien qu'il soit prévu que la sollicitation de procurations se fera principalement par courrier, des procurations peuvent également être sollicitées par la direction de la Société par voie téléphonique, par télécopieur ou par le biais d'entrevues personnelles. Les frais de sollicitation seront pris en charge par la Société.

VOTE PAR LES FONDÉS DE POUVOIR

Les droits de vote afférents à toutes les actions ordinaires représentées à l'assemblée par des procurations dûment signées seront exercés et quand un choix relatif à un point à l'ordre du jour aura été spécifié dans le formulaire de procuration, le vote afférent aux actions ordinaires représentées par cette procuration sera exercé conformément à ces instructions. **EN L'ABSENCE DE TELLES INSTRUCTIONS, LES PERSONNES DÉSIGNÉES PAR LA DIRECTION, SI ELLES SONT NOMMÉES COMME FONDÉS DE POUVOIR, VOTERONT EN FAVEUR DE TOUTES LES QUESTIONS ÉNONCÉES AUX PRÉSENTES.**

LE FORMULAIRE DE PROCURATION CI-JOINT CONFÈRE UN POUVOIR DISCRÉTIONNAIRE AUX PERSONNES DÉSIGNÉES PAR LA DIRECTION, OU AUX AUTRES PERSONNES NOMMÉES COMME FONDÉS DE POUVOIR, À L'ÉGARD DES MODIFICATIONS AUX QUESTIONS ÉNONCÉES DANS L'AVIS DE CONVOCATION ET AUX AUTRES QUESTIONS QUI PEUVENT ÊTRE VALABLEMENT SOUMISES À L'ASSEMBLÉE. EN DATE DE LA PRÉSENTE CIRCULAIRE D'INFORMATION, LA SOCIÉTÉ N'EST PAS AU COURANT D'AUCUNE MODIFICATION À AUCUNE QUESTION QUI PEUT ÊTRE SOUMISE À L'ASSEMBLÉE. SI D'AUTRES QUESTIONS ÉTAIENT SOUMISES À L'ASSEMBLÉE, LES PERSONNES DÉSIGNÉES PAR LA DIRECTION ONT L'INTENTION DE VOTER SELON LE JUGEMENT DE LA DIRECTION DE LA SOCIÉTÉ.

Pour être valides, les procurations doivent être déposées aux bureaux du registraire et agent des transferts de la Société, Société de fiducie Computershare du Canada, 7e étage, 1500, rue University, Montréal, Québec, H3A 3S8, non moins de 48 heures, à l'exclusion des samedis, dimanches et jours fériés, précédant l'assemblée ou toute reprise de celle-ci.

NOMINATION DES FONDÉS DE POUVOIR

UN ACTIONNAIRE PEUT DÉSIGNER UNE PERSONNE (QUI NE DOIT PAS NÉCESSAIREMENT ÊTRE UN ACTIONNAIRE DE LA SOCIÉTÉ), AUTRE QUE MARK BUSGANG ET RICHARD LAFERRIÈRE, LES PERSONNES DÉSIGNÉES PAR LA DIRECTION,

AUX FINS DE PARTICIPER ET D'AGIR POUR SON COMPTE À L'ASSEMBLÉE. Ce droit peut être exercé en insérant, dans l'espace prévu dans le formulaire de procuration, le nom de la personne à être désignée et en y rayant les noms des personnes désignées par la direction ou en signant un autre acte de procuration approprié et, dans l'un ou l'autre de ces cas, en déposant l'acte de procuration aux bureaux du registraire et agent des transferts de la Société, Société de fiducie Computershare du Canada, 7e étage, 1500, rue University, Montréal, Québec, H3A 3S8, non moins de 48 heures, à l'exclusion des samedis, dimanches et jours fériés, précédant l'assemblée ou toute reprise de celle-ci.

RÉVOCATION DES PROCURATIONS

Un actionnaire peut révoquer sa procuration relativement à toute question à l'égard de laquelle un vote n'a pas encore été exercé aux termes des pouvoirs conférés par la procuration.

Un actionnaire peut révoquer une procuration en déposant un acte, signé par lui ou son mandataire autorisé par écrit :

- (1) aux bureaux du registraire et agent des transferts de la Société, Société de fiducie Computershare du Canada, 7e étage, 1500, rue University, Montréal, Québec, H3A 3S8, en tout temps, mais non moins de 48 heures, à l'exclusion des samedis, dimanches et jours fériés, précédant l'assemblée ou toute reprise de celle-ci, au cours de laquelle la procuration doit être utilisée; ou
- (2) au siège social de la Société, 3885, boul. Industriel, Laval, Québec, H7L 4S3, à l'attention de la secrétaire de la Société en tout temps jusqu'à et incluant le dernier jour ouvrable précédant le jour de l'assemblée au cours de laquelle la procuration doit être utilisée; ou
- (3) auprès du président d'assemblée, le jour de l'assemblée ou de toute reprise de celle-ci.

Un actionnaire peut par ailleurs révoquer sa procuration en signant un autre formulaire de procuration portant une date ultérieure et en le déposant aux bureaux du registraire et agent des transferts de la Société à l'intérieur des mêmes délais que ceux énoncés sous la rubrique « VOTE PAR LES FONDÉS DE POUVOIR », ou en assistant en personne à l'assemblée et en exerçant le droit de vote afférent à ses actions.

CONSEILS AUX PROPRIÉTAIRES VÉRITABLES D' ACTIONS ORDINAIRES SE RAPPORTANT À L'EXERCICE DU DROIT DE VOTE AFFÉRENT AUX ACTIONS ORDINAIRES

Les renseignements se trouvant à la présente rubrique sont d'une importance considérable pour de nombreux actionnaires de la Société, étant donné qu'un nombre important d'entre eux ne détiennent pas les actions ordinaires de la Société (les « actions ordinaires ») en leur propre nom. Les actionnaires qui ne détiennent pas leurs actions en leur propre nom (auquel il est référé, dans la présente circulaire d'information, comme étant les « actionnaires véritables ») devraient prendre note du fait que seules les procurations déposées par les actionnaires dont les noms apparaissent aux registres de la Société en tant que détenteurs inscrits d'actions ordinaires peuvent être reconnues et utilisées à l'assemblée. Si les actions ordinaires sont énumérées dans un état de compte remis à un actionnaire par un courtier, dans la plupart des cas, ces actions ordinaires ne seront pas inscrites au nom de l'actionnaire dans les registres de la Société. Ces actions ordinaires seront plus vraisemblablement enregistrées au nom du courtier de l'actionnaire ou d'un mandataire de ce courtier. Les votes afférents aux actions ordinaires détenues par des courtiers ou leurs mandataires ou détenteurs pour compte ne peuvent être exercés (pour

ou contre les résolutions) que suivant les directives de l'actionnaire véritable. En l'absence de directives précises, un courtier et ses agents et détenteurs pour compte ne peuvent exercer le droit de vote afférent aux actions de son client. **En conséquence, les actionnaires véritables devraient s'assurer que des directives se rapportant au droit de vote afférent à leurs actions ordinaires soient communiquées aux personnes appropriées.**

Les règles administratives applicables requièrent que les intermédiaires/courtiers demandent à l'avance des directives de vote des actionnaires véritables en prévision des assemblées d'actionnaires. Chaque intermédiaire/courtier possède sa propre procédure d'expédition et fournit ses propres directives de retour aux clients, lesquelles devraient être soigneusement suivies par les actionnaires véritables dans le but de s'assurer que les votes afférents à leurs actions ordinaires seront exercés à l'assemblée. Fréquemment, le formulaire de procuration fourni à un actionnaire véritable par son courtier (ou un mandataire du courtier) est identique à la formule de procuration fournie aux actionnaires inscrits. Cependant, sa fonction est limitée à donner des directives à l'actionnaire inscrit (le courtier ou le mandataire du courtier) concernant la façon de voter pour le compte de l'actionnaire véritable. **Un actionnaire véritable qui reçoit un formulaire de procuration d'un intermédiaire ne peut utiliser cette procuration pour exercer le vote afférent à ces actions ordinaires directement à l'assemblée. La procuration doit être retournée à l'intermédiaire bien avant l'assemblée pour faire en sorte que le vote afférent à ces actions ordinaires soit exercé à cette assemblée.**

Bien qu'un actionnaire véritable ne puisse être reconnu directement à l'assemblée aux fins d'exercer le droit de vote afférent aux actions ordinaires inscrites au nom de son courtier (ou d'un mandataire du courtier), un actionnaire véritable peut assister à l'assemblée en tant que détenteur de procuration pour l'actionnaire inscrit et exercer le droit de vote afférent aux actions ordinaires en cette qualité. Les actionnaires véritables qui désirent assister à l'assemblée et exercer indirectement le droit de vote afférent à leurs actions ordinaires en tant que détenteurs de procurations pour l'actionnaire inscrit devraient inscrire leur propre nom dans l'espace en blanc prévu au formulaire qui leur est fourni et retourner le formulaire à leur courtier (ou au mandataire du courtier) conformément aux instructions fournies par le courtier (ou son mandataire) bien avant l'assemblée.

ACTIONS COMPORTANT DROIT DE VOTE ET PRINCIPAUX DÉTENTEURS

La Société est autorisée à émettre un nombre illimité d'actions ordinaires sans valeur nominale, desquelles 51,973,875 actions ordinaires étaient émises et en circulation au 13 mars 2007. Chaque porteur d'actions ordinaires a droit, à l'assemblée, à un vote par action ordinaire inscrite à son nom.

Les détenteurs d'actions ordinaires inscrits à la fermeture des bureaux à la date de clôture des registres, que les administrateurs de la Société ont fixée au 19 mars 2007, ont le droit d'exercer le droit de vote afférent à ces actions ordinaires à l'assemblée, sauf dans la mesure où :

- (1) cette personne transfère ses actions après la date de clôture des registres; et
- (2) la personne à qui ces actions ont été transférées produit des certificats d'actions validement endossés ou établit autrement son droit de propriété sur les actions;

et demande au registraire et agent des transferts de la Société, au moins 10 jours avant la tenue de l'assemblée, d'inscrire son nom sur la liste des actionnaires.

Les règlements de la Société prévoient que deux (2) personnes présentes et représentant, en personne ou par procuration, un minimum de 10 % des actions émises ayant droit de vote à l'assemblée, constituent le quorum pour cette assemblée.

À la connaissance des administrateurs et des dirigeants de la Société, les seules personnes qui sont propriétaires véritables, directement ou indirectement, d'actions ordinaires conférant plus de 10 % des droits de vote afférents aux actions ordinaires en circulation de la Société sont les suivantes :

PRINCIPAUX DÉTENTEURS D' ACTIONS

Name	Nombre d'actions ordinaires	Pourcentage de la catégorie en circulation
Mark Busgang ⁽²⁾ Quebec, Canada	5 499 400 ⁽¹⁾	10,6 %
SGF Soquia inc. ⁽²⁾	9 321 428	17,9 %
Gestion de Portefeuille Natcan inc.	10 620 749	20,4 %
Note :		
(1) De ce nombre, 5 450 500 actions ordinaires sont la propriété de Samaloy Holding inc., une société contrôlée par Mark Busgang et 48 900 actions ordinaires sont la propriété de Mark Busgang.		
(2) Conformément à une convention d'actionnaires entre Samaloy Holding inc., une société contrôlée par Mark Busgang, président et chef de la direction de la Société et SGF Soquia inc., les actionnaires ci-avant mentionnés ont convenu (i) d'exercer les droits de vote afférent à leurs actions ordinaires de la Société de façon à ce que le Conseil d'administration de la Société soit composé d'un nombre maximum de douze administrateurs; (ii) à ne pas voter contre la nomination du représentant désigné par Samaloy Holding inc. pour la représenter au Conseil d'administration de la Société et ce, tant et aussi longtemps que Samaloy Holding inc. détient un minimum de 5 % du nombre total d'actions ordinaires en circulation; et (iii) à voter en faveur de la nomination de deux représentants désignés par SGF Soquia inc. pour la représenter au Conseil d'administration de la Société tant et aussi longtemps que SGF Soquia inc. détiendra un minimum de 5 % du nombre total d'actions ordinaires en circulation ou tant que cette dernière sera créancière de la Société.		

B. AFFAIRES ÉMANANT DE L'ASSEMBLÉE ANNUELLE

À la connaissance des administrateurs de la Société, les seuls points à l'ordre du jour sont ceux indiqués à l'avis de convocation ci-joint, se rapportant à la réception du rapport de la direction et des états financiers, à l'élection des administrateurs et à la nomination des vérificateurs.

ÉLECTION DES ADMINISTRATEURS

Aux termes des règlements actuels de la Société, le Conseil d'administration doit se composer d'un minimum de trois et d'un maximum de quinze administrateurs. La direction propose que les dix (10) membres présentés dans cette circulaire de sollicitation de procurations par la direction soient réélus afin d'exercer leurs fonctions jusqu'à la prochaine assemblée annuelle des actionnaires ou jusqu'à ce que leur successeur soit régulièrement élu ou nommé aux termes des règlements de la Société. Veuillez vous référer à la section C, Conseil d'administration, pour les notes biographiques de chaque candidat.

Les personnes désignées par la direction, si elles sont nommées comme fondés de pouvoir, ont l'intention de voter pour l'élection de ces personnes au Conseil d'administration. La direction n'a aucune raison de croire qu'un de ces candidats sera dans l'impossibilité d'exercer son mandat en tant qu'administrateur. Cependant, si un candidat proposé ne présente pas sa candidature à l'élection ou est incapable de remplir une telle fonction, les personnes désignées par la direction se réservent le droit de voter pour un autre candidat de leur choix, à moins que l'actionnaire ait spécifié dans sa procuration que le vote afférent à ses actions ne soit pas exercé relativement à l'élection des administrateurs.

NOMINATIONS DES VÉRIFICATEURS

Les personnes désignées par la direction, si elles sont nommées comme fondés de pouvoir, ont l'intention d'exercer le vote afférent aux actions ordinaires représentées par leurs procurations en faveur de la nomination de Nexia Friedman, comptables agréés, comme vérificateurs de la Société pour une rémunération à être fixée par le Conseil d'administration, à moins que l'actionnaire n'ait spécifié dans sa procuration que le vote afférent à ses actions ne soit pas exercé relativement à la nomination des vérificateurs. Nexia Friedman, comptables agréés, sont les vérificateurs de la Société depuis le 19 mai 1998. Les vérificateurs sont nommés jusqu'à la prochaine assemblée annuelle ou jusqu'à ce que leurs remplaçants soient nommés.


PROPOSITIONS DES ACTIONNAIRES





Les actionnaires qui désirent soumettre des propositions pour examiner à la prochaine assemblée annuelle, tenue en 2008, doivent les soumettre à l'attention de la secrétaire de la Société au plus tard le 30 décembre 2007, selon les modalités et les restrictions prévues à la Loi canadienne sur les sociétés par actions.




C. CONSEIL D'ADMINISTRATION



NOTES BIOGRAPHIQUES

Le tableau qui suit présente, pour chaque personne proposée par la direction comme candidat au poste d'administrateur, son nom, sa province ou son état et son pays de résidence, l'année au cours de laquelle il ou elle a été élu(e) pour la première fois au poste d'administrateur de la Société, son occupation principale au cours des cinq dernières années, ses fonctions auprès de la Société et le nombre d'actions de la Société détenues directement ou indirectement, à titre de propriété effective ou sur lesquelles il ou elle exerce une emprise, le tout, en date du 13 mars 2007.

	<p>M. Laferrière est président et chef de la direction et membre du Conseil d'administration de FRV Média inc. depuis décembre 1998. En septembre 2005, M. Laferrière s'est joint au Conseil d'administration de Extenway Solutions inc., où il agit à titre de président du Conseil d'administration depuis novembre 2005.</p>
<p>Richard Laferrière, 52 ans Québec, Canada Actions : 750 000⁽¹⁾ Options : 46 900</p>	<p>Détails du Conseil d'administration :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Président du Conseil d'administration depuis 1996 • Membre du comité de régie d'entreprise (président) • Administrateur indépendant

 <p>Mark Busgang, 51 ans Québec, Canada Actions : 5 499 400⁽²⁾</p>	<p>M. Busgang est membre du Conseil d'administration et est président et chef de la direction de la Société depuis février 1998. De 1993 à 1996, il a été président et chef de la direction de Pharmetics Ltée. et vice-président, Opérations de Theratechnologies inc. M. Busgang est présentement administrateur de GC-Capital Corp. et président du Conseil d'administration de Mistral Pharma inc.</p> <p>Détails du Conseil d'administration :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Administrateur depuis 1998 • Administrateur non-indépendant puisqu'il est président et chef de la direction de la Société
 <p>Warren Haber, 66 ans New York, É.U. Actions : 257 500 Options : 30 500</p>	<p>M. Haber a cofondé Founders Equity inc. en 1969 où il a depuis occupé les postes de président du Conseil d'administration et de chef de la direction. Il est actuellement administrateur de CoStar Group, inc. et de plusieurs compagnies privées et compagnies affiliées de Founders Equity. M. Haber siège en outre au conseil consultatif de la Mailman School of Public Health de l'Université Columbia et au Conseil d'administration de LEDA (« Leadership Enterprise for a Diverse America »).</p> <p>Détails du Conseil d'administration :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Administrateur depuis 1998 • Membre du comité de ressources humaines et de rémunération • Administrateur indépendant
 <p>Louis Lacasse, 50 ans Québec, Canada Actions : 45 000 Options : 30 500</p>	<p>M. Lacasse est président de Gestion GeneChem inc., l'entité de gestion du Fonds de Capital de Risque GeneChem Technologies, s.e.c., depuis mai 1997. M. Lacasse est actuellement administrateur de plusieurs sociétés dont Axcan Pharma inc., Chromos Molecular Systems inc., Methylgene inc., Targeted Genetics inc. et plusieurs sociétés fermées.</p> <p>Détails du Conseil d'administration :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Administrateur depuis 1998 • Membre du comité de vérification (président) • Administrateur indépendant
 <p>Terrance Mailloux, 70 ans Québec, Canada Actions : 45 000 Options : 30 500</p>	<p>M. Mailloux est président de Mailloux Associates, une firme de consultation dans le domaine pharmaceutique, depuis 1987. M. Mailloux est président du Conseil d'administration et chef de la direction de Glucogenics Pharmaceuticals inc. depuis 1997.</p> <p>Détails du Conseil d'administration :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Administrateur depuis 1998 • Membre du comité de ressources humaines et de rémunération (président) • Membre du comité de vérification • Administrateur indépendant

 <p>Hubert Marleau, 63 ans Québec, Canada Options : 30 500</p>	<p>M. Marleau est président de Palos Capital Corporation depuis mai 1998. Il agit présentement à titre d'administrateur pour les sociétés publiques suivantes : Gobimin inc., Canalaska Ventures Ltd., Contact Image Corp., Malette Industries, GC – Global Capital Corp., Freegold Ventures Ltd., Global Developments Resources, inc., Huntington Exploration inc., Knowlton Capital inc., Magistral Biotech inc., Maudore Minerals Ltd., Mitec Telecom inc., Niocan inc., Normabec Mining Resources Ltd., ORTHOsoft Holdings inc., Plexmar Resources inc., South Malartic Resources and Uni-Select inc.</p> <p>Détails du Conseil d'administration :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Administrateur depuis 2000 • Membre du comité de vérification • Administrateur indépendant
 <p>Jacques Gagné, 64 ans Québec, Canada Options : 28 000</p>	<p>Ancien professeur (de 1972 à 2002) et doyen (de 1982 à 1990) de la faculté de pharmacie de l'Université de Montréal, le Dr Gagné agit depuis 1991 à titre de consultant auprès de plusieurs compagnies oeuvrant dans le domaine des biotechnologies et des soins de santé. Il est président du Conseil d'administration du Centre québécois d'innovation en biotechnologies (CQIB), président du Prix Galien Canada et vice-président du Fond d'assurance responsabilité de l'Ordre des pharmaciens du Québec. Le Dr Gagné est aussi administrateur de Mistral Pharma inc.</p> <p>Détails du Conseil d'administration :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Administrateur depuis 2001 • Membre du comité de recherche et développement (président) • Membre du comité de régie d'entreprise • Administrateur indépendant
 <p>Dr. Marc Lussier, 47 ans Québec, Canada Options : 28 000</p>	<p>Le Dr Lussier est directeur de portefeuille chez AgeChem Financial Inc., une entreprise de fonds de capital de risque en biotechnologie/pharmaceutique basée à Montréal. Il est également chef de la direction à mi-temps de Strida Pharma inc. et dirigeant des efforts de développement commercial chez Emerillon Therapeutics Inc., deux sociétés montréalaises de génomique. Il était jusqu'en septembre 2006 directeur de Procure Prostate Cancer Biobank. De 2002 à 2005, il a été vice-président, Opérations chez HémaX Génome inc. et chef de la direction de Estracure inc. En 2002, il a co-fondé la Fromagerie de l'Alpage, où il supervise tous les aspects de contrôle de la qualité microbiologiques de la société. De 1998 à 2001, il a été fondateur et directeur des activités scientifiques de Mycota Biosciences inc. Dr Lussier détient un doctorat en biologie moléculaire et a oeuvré comme stagiaire post-doctoral au département de biologie de l'Université McGill jusqu'en 1995 où, par la suite, il est devenu directeur de projets en génomique fonctionnelle. Il est aussi un administrateur indépendant de Lab-Bell inc. et administrateur de Florisys inc.</p> <p>Détails du Conseil d'administration :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Administrateur depuis 2002 • Membre du comité de ressources humaines et de rémunération • Membre du comité de recherche et développement • Administrateur indépendant

	<p>Mme Lanctôt est la présidente de Lanctôt Ltée depuis 1981, une entreprise spécialisée dans la conception, la fabrication et la distribution de vêtements, d'équipements et de produits de sport, ainsi que dans la distribution de lunettes ophtalmiques et solaires. Mme Lanctôt est également membre du Conseil d'administration de la Société générale de financement du Québec et du Conseil d'administration de Procycle.</p>
<p>Diane Lanctôt, 51 ans Québec, Canada</p>	<p>Détails du conseil d'administration :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Administratrice depuis 2005 • Administratrice indépendante
	<p>Monsieur Eric Veilleux est le directeur principal, Soutien des investissements pour la Société générale de financement du Québec ("SGF"). Monsieur Veilleux détient plus de 14 années d'expérience dans le domaine de la comptabilité et des finances. Avant de se joindre à la SGF, il travaillait à titre de conseiller pour Raymond Chabot Grant Thornton de 1998 à 2001 et auparavant, en tant que directeur chez KPMG de 1992 à 1998.</p>
<p>Eric Veilleux, 36 Québec, Canada</p>	<p>Détails du Conseil d'administration:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Administrateur depuis septembre 2006 • Administrateur indépendant
<p>Notes :</p> <p>(1) Ces actions ordinaires sont la propriété de Gestion Catrialex inc., une société privée que contrôle Richard Laferrière.</p> <p>(2) De ce nombre, 5 450 500 actions ordinaires sont la propriété de Samaloy Holding inc., une société contrôlée par Mark Busgang et 48 900 actions ordinaires sont la propriété de Mark Busgang.</p>	

Les administrateurs, dirigeants et initiés de la Société en tant que groupe contrôlent actuellement 26 711 544 des actions ordinaires en circulation de la Société, représentant 51,4 % des actions ordinaires émises et en circulation de la Société.

Les renseignements relatifs au nombre d'actions ordinaires qui sont la propriété véritable d'une personne ou sur lesquelles une personne exerce le contrôle ne relèvent pas de la connaissance de la Société et ont été fournis par chaque candidat.

D. RÉMUNÉRATION DES ADMINISTRATEURS ET DE LA HAUTE DIRECTION

RÉMUNÉRATION DES ADMINISTRATEURS

À l'exception du remboursement de leurs dépenses par la Société ou de ce qui est par ailleurs divulgué à la présente, la rémunération totale en espèces versée aux administrateurs de la Société pour services rendus en leur qualité d'administrateur au cours de l'exercice qui a pris fin le 31 décembre 2006 a été de 82 250 \$ à l'exception du président du conseil qui reçoit une provision trimestrielle de 6 000 \$ et qui a reçu, pour l'année 2006, une compensation totale de 24 000 \$, et le président et chef de la direction qui ne reçoit aucune rémunération à titre d'administrateur puisqu'il est un employé de la Société. La rémunération des administrateurs représentants de SGF Soquia inc. a été payée directement à cette dernière, sauf pour la rémunération de Mme Lanctôt, laquelle lui est payée directement depuis le 27 novembre 2006.

TABLEAU SOMMAIRE SUR LA RÉMUNÉRATION DES ADMINISTRATEURS

Détail	Rémunération
Jeton de présence pour chaque réunion du Conseil d'administration	1 000 \$
Jeton de présence pour chaque réunion du Conseil d'administration effectuée par appel conférence	250 \$

Jeton de présence pour chaque réunion de comité du Conseil d'administration	1 000 \$
Jeton de présence additionnel pour les présidents de comités (par réunion)	500 \$

Chaque administrateur externe de la Société reçoit 45 000 options lors de son élection initiale, dont 15 000 peuvent être exercées immédiatement après la nomination de l'administrateur et 15 000 peuvent être exercées aux premier et deuxième anniversaires de sa nomination. À partir du troisième anniversaire de sa nomination, mais sujet à sa réélection, un administrateur externe reçoit annuellement 7 000 options d'achat d'actions de la Société.

RÉMUNÉRATION DE LA HAUTE DIRECTION

Le tableau suivant présente, pour les trois derniers exercices financiers, la rémunération du président et chef de la direction, du chef de la direction financière et des trois autres membres de la direction les mieux rémunérés de la Société (les "hauts dirigeants désignés"). Durant l'année fiscale terminée le 31 décembre 2006, un total de 1 193 076 \$ a été versé par la Société en rémunération (salaires, bonus et contributions au REER) à ses hauts dirigeants désignés.

TABLEAU SOMMAIRE SUR LA RÉMUNÉRATION DE LA HAUTE DIRECTION

Nom et occupation principale	Année	Salaire (\$)	Prime ⁽¹⁾ (\$)	Autre rémunération annuelle ⁽²⁾ (\$)	Nombre de titres sous options (#)	Toute autre rémunération ⁽³⁾ (\$)
Mark Busgang président et chef de la direction	2006	255 572	42 300	12 000	-	2 402
	2005	226 679	50 000	6 000	-	2 315
	2004	217 535	18 000	6 000	-	1 864
Denis Pellerin vice-président et chef de la direction financière	2006	194 567	34 200	12 000	-	1 942
	2005	189 185	40 000	6 000	-	1 881
	2004	168 795	14 500	6 000	-	1 618
Michael Mancini président de Warnex services analytiques inc. et de Warnex services bioanalytiques	2006	205 265	36 000	11 000	-	2 043
	2005	198 800	75 000	6 000	-	1 973
	2004	168 795	35 000	6 000	-	1 618
Erik Yelle ⁽⁴⁾ vice-président, Ventes et marketing Warnex diagnostiques inc.	2006	175 846	-	12 000	-	1 800
	2005	-	-	-	-	-
	2004	-	-	-	-	-
Yvan Côté vice-président et directeur général, Warnex laboratoires médicaux et vice-président, recherche et développement, Warnex recherche inc.	2006	153 606	27 000	12 000	-	1 533
	2005	149 048	25 000	6 000	30 000	1 481
	2004	125 000	5 000	6 000	-	1 226

Nom et occupation principale	Année	Salaire (\$)	Prime ⁽¹⁾ (\$)	Autre rémunération annuelle ⁽²⁾ (\$)	Nombre de titres sous options (#)	Toute autre rémunération ⁽³⁾ (\$)
Notes :						
(1) Les primes, s'il y en a, sont généralement payées subséquemment à la fin de l'année fiscale. Ainsi, les bonus payés en 2006 se rapportent à l'année fiscale 2005.						
(2) L'autre rémunération annuelle comprend une allocation pour l'utilisation d'une voiture. Le haut dirigeant ne reçoit aucun remboursement pour les dépenses reliées à sa voiture même lorsqu'il utilise sa voiture personnelle pour des activités d'affaires. Le montant total d'autre rémunération annuelle n'était pas supérieur au moindre de 50 000 \$ et de 10 pour cent du total du salaire et de la prime de chaque haut dirigeant désigné à chaque exercice.						
(3) Toute autre rémunération comprend la contribution de la Société à un REER collectif.						
(4) Erik Yelle a été à l'emploi de la Société depuis le 3 janvier 2006.						

Régime d'options d'achat d'actions et autres régimes

La Société a adopté le régime d'options d'achat d'actions 2003 (le « Régime d'options ») lequel vise les administrateurs, hauts dirigeants, employés et consultants de la Société et de ses filiales et conformément auquel des options visant l'achat, au total, de 4 319 273 actions ordinaires, représentant, au 13 mars 2007, 8,3 % de la totalité des actions ordinaires émises et en circulation, peuvent être octroyées par le Conseil d'administration et le comité des ressources humaines.

Le nombre d'actions ordinaires visée par tout régime d'option d'achat d'actions, le prix d'exercice, la date d'expiration et la période de rétention de telles options, de même que toute autre question relative à ce sujet sont déterminés par Conseil d'administration et le comité de rémunération et de ressources humaines. Les options accordées sont non transférables, sauf si la cession a été approuvée par le comité des ressources humaines et de rémunération ou le Conseil d'administration, le cessionnaire est un « cessionnaire autorisé » selon les termes du Régime d'options, aucune contrepartie n'est payée dans le cadre de la cession et la cession est effectuée conformément aux politiques applicables de la Bourse de Toronto au moment de la cession. Une même personne ne peut se voir octroyer un nombre d'options représentant plus de 5 % des actions émises et en circulation de la Société. En cas de décès ou d'incapacité d'ordre physique ou mental, les options peuvent être exercées par le représentant légal du bénéficiaire durant une période d'un an suivant tel événement. À défaut, les options visées expireront à la date de terminaison de l'emploi ou la fin de la relation d'affaires avec la Société, à l'exception qu'elles pourront être exercées dans les 90 jours suivant la fin de la relation d'emploi ou d'affaires, dans la mesure où elles sont acquises à telle date.

Aucune option ne peut être octroyée pour une période excédant dix (10) ans et le prix d'exercice de chaque option d'achat d'actions est égal au prix du marché de l'action de la Société au moment de la fermeture des marchés le jour précédant l'octroi. À moins que le Conseil d'administration ou le comité de rémunération et de ressources humaines n'en décide autrement, chaque option accordée conformément au Régime d'option sera acquise et pourra être levée en trois (3) tranches annuelles et équivalentes à partir de la date de son octroi et aux deux dates anniversaires subséquentes. Nonobstant ce qui précède, si la Société est vendue, toutes les options ne pouvant pas être exercées par le bénéficiaire au moment de la vente pourront l'être par le fait de cette dernière. Le Régime d'options prévoit aussi le rajustement du nombre et du prix des options en cas de réorganisation, fusion, subdivision et consolidation des actions, ainsi que dans d'autres situations y définies. Dans certaines de ces situations, l'approbation de la Bourse de Toronto et/ou des actionnaires de la Société peut devoir être obtenue. Le Conseil d'administration de la Société peut modifier les termes du régime d'options, sous réserve des modifications requérant l'approbation de la Bourse de Toronto ou des actionnaires de la Société en vertu des règles applicables.

Le tableau suivant décrit les options d'achat d'actions octroyées aux Officiers désignés au cours de l'exercice qui a pris fin le 31 décembre 2006 :

OPTIONS D'ACHAT D' ACTIONS OCTROYÉES AUX OFFICIERS DÉSIGNÉS

Nom	Titres sous options octroyés (#)	% du total des options octroyées aux employés pendant l'exercice	Prix de levée (\$/titre)	Valeur marchande des titres sous-jacents aux options à la date de l'octroi (\$/action)	Date d'expiration
Erik Yelle	75 000	17,3 %	1,10	1,10	3 janvier 2016
Note : La valeur marchande est déterminée par le prix de clôture des actions ordinaires sur la Bourse de Toronto, la journée précédant l'octroi.					

Le tableau suivant donne des renseignements au sujet du nombre d'options non levées qui sont détenues à la fin de l'exercice qui a pris fin le 31 décembre 2006 par les hauts dirigeants désignés et de la valeur en fin de l'exercice des options non levées, aucune option n'ayant été acquise par eux durant cet exercice.

VALEUR EN FIN D'EXERCICE DES OPTIONS

Nom	Actions acquises (#)	Valeur totale réalisée (\$)	Options non levées à la fin de l'exercice susceptibles d'être levées/non susceptibles d'être levées	Valeur (\$) des options en cours en fin d'exercice non levées susceptibles d'être levées/non susceptibles d'être levées
Mark Busgang	néant	néant	0/0	0 \$/0 \$
Denis Pellerin	néant	néant	0/0	0 \$/0 \$
Michael Mancini	néant	néant	20 834/ -	0 \$/ -
Erik Yelle	néant	néant	25 000/50 000	0 \$/0 \$
Yvan Côté	néant	néant	65 000/10 000	0 \$/0 \$
Note :				
(1) Aux fins du calcul de la valeur des options d'achat d'actions, le prix de levée de chaque option d'achat d'actions a été soustrait du prix de clôture des actions ordinaires à la Bourse de Toronto le 29 décembre 2006, le dernier jour de négociation au cours de l'exercice de la Société qui prend fin le 31 décembre 2006, lequel était de 0,34 \$.				

Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2006, un total de 434 000 options d'achat d'actions ont été octroyées aux dirigeants, employés et consultants de la Société et de ses filiales, aucune option n'a été levée et 481 667 options ont été annulées. Au 31 décembre 2006, des options visant l'achat de 1 391 734 actions ordinaires étaient émises et en circulation, représentant 2,7 % des actions ordinaires émises et en circulation de la Société.

La Société ne possède aucun régime de pension.

Régimes incitatifs à long terme

À l'exception de son Régime d'options, la Société n'a pas de régime qui procure une rémunération et qui est destiné à servir d'incitatif pour les hauts dirigeants désignés relativement à la performance réalisée pour une période dépassant un exercice.

Conventions d'emploi

La Société est partie à des conventions d'emploi avec Mark Busgang, Denis Pellerin, Michael Mancini, Yvan Côté et Erik Yelle. Il est prévu aux conventions respectives de MM. Busgang et Pellerin que dans le cas d'une résiliation sans cause juste et suffisante, la Société doit verser à l'employé une indemnité tenant lieu de préavis d'un montant équivalent à la rémunération totale (y compris les avantages sociaux) reçue par l'employé au cours des 12 mois précédant la résiliation. Il est prévu à la convention de Dr Mancini

que dans le cas d'une résiliation sans cause juste et suffisante, la Société doit verser à l'employé une indemnité tenant lieu de préavis d'un montant équivalent à six mois de salaire plus un mois de salaire pour chaque année d'emploi après la première année, le tout jusqu'à un maximum de douze mois de salaire. Il est prévu aux conventions de Dr Côté et de M. Yelle que dans le cas d'une résiliation sans cause juste et suffisante, la Société doit verser à l'employé une indemnité tenant lieu de préavis d'un montant équivalent à un mois de salaire pour chaque mois d'emploi, le tout jusqu'à un maximum de douze mois de salaire.

Cessation d'emploi et changement dans le contrôle

La convention de M. Yelle prévoit que dans l'éventualité qu'au cours de ses deux (2) premières années de service pour Warnex diagnostiques inc., Warnex diagnostiques ou un acheteur met fin à son emploi en relation avec une transaction visant l'achat de l'ensemble ou d'une partie substantielle des actifs ou des actions de Warnex diagnostiques, l'employé aura droit de recevoir un montant équivalent à deux (2) années de salaire de base.

Autre rémunération

À l'exception de ce qui est énoncé à la présente, la Société n'a pas versé de rémunération supplémentaire à ses hauts dirigeants désignés ou à ses administrateurs au cours de l'exercice qui a pris fin le 31 décembre 2006.

RAPPORT DU COMITÉ DE RESSOURCES HUMAINES ET DE RÉMUNÉRATION

Durant l'exercice terminé le 31 décembre 2006, le comité de ressources humaines et de rémunération était composé des administrateurs suivants : Terrance Mailloux (président), Warren Haber et Marc Lussier. Le comité fait rapport au Conseil d'administration au sujet de la rémunération du chef de la direction et des autres hauts dirigeants de la Société. Ce comité se compose uniquement d'administrateurs indépendants de la direction de la Société. Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2006, le comité de ressources humaines et de rémunération s'est réuni cinq fois.

Le comité établit les politiques relatives à la rémunération de la direction et encadre leur mise en oeuvre générale. De plus, le comité surveille la planification de la relève à la direction et effectue des examens périodiques de la condition et de la qualité globale des ressources humaines de la Société.

La philosophie qui oriente le comité dans la détermination de la rémunération de la haute direction est la suivante : (i) une rémunération en fonction de la performance; (ii) le besoin de fournir un système de rémunération totale qui, dans le contexte du marché, attirera et fidélisera des hauts dirigeants qualifiés et expérimentés et (iii) la promotion de l'identification aux intérêts des actionnaires.

Le comité reconnaît que la nature des activités de la Société est hautement concurrentielle et que la capacité d'attirer et de fidéliser des personnes dévouées et talentueuses possédant des compétences et une qualification hautement spécialisées est essentielle au succès de la Société. Les salaires des hauts dirigeants ont été établis en tenant compte de sondages effectués auprès de sociétés du secteur à l'échelle nationale et ayant été colligés par des consultants indépendants. La rémunération des hauts dirigeants est révisée à chaque année et est conçue pour encourager et récompenser les hauts dirigeants en fonction du rendement de la Société, à court et à long terme. Dans le cadre de l'analyse de la rémunération, les trois éléments suivants sont analysés : le salaire de base, les primes au rendement basées sur la performance de la Société et de l'individu et l'octroi d'options d'achat d'actions.

Dans le cadre de ses efforts en vue de maintenir le caractère concurrentiel de la Société, le comité surveille continuellement l'information provenant de groupes semblables. Le comité est d'avis que les pratiques et les méthodes générales de la Société en matière de rémunération sont comparables à celles de l'industrie.

Le comité évalue la performance globale de Mark Busgang, président et chef de la direction de la Société, sur la base d'objectifs pré-établis y compris la performance de la Société et de chaque division, le financement de la Société et les activités de relations avec les investisseurs. Compte tenu des résultats financiers de la Société, le comité a recommandé, pour l'exercice terminé le 31 décembre 2006, qu'aucune prime au rendement ne soit payable à M. Busgang ni à aucun des hauts dirigeants désignés.

Le comité de ressources humaines et de rémunération a approuvé la publication du présent rapport et son inclusion dans la circulaire de sollicitation de procurations.

Terrance Mailloux, président
Warren Haber
Marc Lussier

ENDETTEMENT DES ADMINISTRATEURS ET DES DIRIGEANTS

Aucun administrateur, dirigeant, ni aucune personne ou société qui leur est liée ou membre de leur groupe n'est ou n'a en aucun temps été endetté envers la Société depuis sa date de constitution.

E. AUTRES RENSEIGNEMENTS

RAPPORT DU COMITÉ DE RÉGIE D'ENTREPRISE

Le Conseil d'administration et la direction de la Société considèrent qu'une bonne régie d'entreprise joue un rôle important dans le succès global de la Société et dans l'augmentation de la valeur pour les actionnaires. Les pratiques de régie d'entreprise de la Société sont les suivantes.

Mandat, structure et composition du Conseil d'administration de la Société

Le Conseil d'administration de la Société est présentement composé de 10 membres et ces 10 membres sont proposés pour la réélection en tant qu'administrateurs pour la prochaine année.

Manuel de régie d'entreprise

Le Conseil d'administration a adopté un manuel de régie d'entreprise qui contient le mandat du Conseil d'administration et de chacun de ses comités, les descriptions de poste pour le président du Conseil d'administration, pour le président et chef de la direction de la Société et pour chacun des président de comités, ainsi que le code de déontologie de la Société, sa politique de communication et ses procédures portant sur les plaintes et les préoccupations relatives à la comptabilité, aux contrôles comptables internes, aux travaux de vérification et à d'autres sujets. Le mandat du Conseil d'administration est reproduit en Annexe B de la *Notice Annuelle 2006* de la Société, laquelle peut être consultée sur www.sedar.com.

Indépendance d'un administrateur

La Société considère que 9 de ses 10 administrateurs sont indépendants tel que défini dans l'instrument multilatéral 52-110. Le Conseil d'administration a déterminé que les administrateurs identifiés comme étant indépendants dans cette Circulaire de Sollicitation n'ont pas de relation directe ou indirecte avec la Société qui pourrait entraver l'exercice du jugement indépendant de ces administrateurs, et qu'ils sont par conséquent indépendants selon les règlements et lois applicables.

Le Conseil d'administration se rencontre régulièrement sans la présence des membres de la direction et de Mark Busgang, président, chef de la direction et administrateur, suite aux réunions du Conseil d'administration habituelles de la Société. En 2006, le Conseil d'administration s'est rencontré à cinq occasions sans la présence des membres de la direction et de M. Busgang. Daniel Boulais qui a été administrateur de la Société jusqu'en septembre 2006 et Diane Lanctôt étaient des administrateurs mis en

nomination par SGF Soquia et ils n'étaient pas considérés comme des administrateurs indépendants; le Conseil d'administration s'est rencontré sans la présence de Diane Lanctôt et de Daniel Boulais à une occasion.

Le mandat du Conseil d'administration et la charte de chaque comité stipulent que n'importe quel administrateur peut engager des conseillers externes aux frais de la Société, sur approbation préalable du Comité de gestion d'entreprise, et chaque comité peut également engager des avocats externes, des comptables ou tout autre expert requis afin d'accomplir un mandat spécifique.

Autres comités du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration a délégué des responsabilités à quatre comités, ceux-ci étant le comité de régie d'entreprise, le comité de ressources humaines et de rémunération, le comité de vérification et le comité de recherche et développement.

RESPONSABILITÉS DES COMITÉS

Comité	Membres
<p>Comité de régie d'entreprise Composé entièrement d'administrateurs indépendants, le comité de régie d'entreprise a la responsabilité :</p> <ul style="list-style-type: none"> • d'assurer que des politiques et des procédures adéquates relatives à la gestion d'entreprise soient adoptées par la Société et disséminées à ses employés lorsque nécessaire; • d'évaluer le rôle des divers comités du Conseil d'administration et recommander au Conseil d'administration des modifications à ces comités; • d'évaluer la taille, la composition et la conduite du Conseil d'administration de même que la contribution individuelle de chaque administrateur; • de présenter au Conseil d'administration des candidats pour nomination à titre d'administrateur et passer en revue les candidats à la réélection avant chaque assemblée annuelle; • de développer la divulgation annuelle de la Société relativement à ses pratiques de régie d'entreprise. 	<p>Richard Laferrière (président) Dr Jacques Gagné</p>

Comité	Membres
<p>Comité de ressource humaine et de rémunération Composé entièrement d'administrateurs indépendants, le comité de ressources humaines a la responsabilité :</p> <ul style="list-style-type: none"> • de passer en revue la rémunération de la haute direction de la Société en considérant la position concurrentielle et la performance individuelle, et faire des recommandations au Conseil d'administration, lequel a l'ultime responsabilité de déterminer la rémunération des membres de la haute direction; • d'évaluer et recommander au Conseil d'administration des politiques de rémunération pour les administrateurs; • d'établir les politiques de rémunération pour les employés ainsi qu'établir et évaluer le programme de bonification et le plan d'options d'achat d'actions de la Société; • d'assurer que le plan organisationnel de la Société est compatible avec son plan stratégique et que la formation appropriée et les plans de succession sont en place pour assurer le succès ininterrompu de la Société. 	<p>Terrance Mailloux (président)</p> <p>Warren Haber</p> <p>Dr Marc Lussier</p>
<p>Comité de vérification Composé entièrement d'administrateurs indépendants, le comité de vérification a la responsabilité :</p> <ul style="list-style-type: none"> • de passer en revue et recommander au Conseil d'administration le choix de vérificateurs indépendants de la Société ainsi que la rémunération à être payée à ces vérificateurs; • de réviser avec les vérificateurs indépendants l'étendue de leur vérification; • de discuter avec la direction et les vérificateurs indépendants de l'adéquation et de l'efficacité des contrôles comptables et financiers; • de surveiller le travail du vérificateur externe; • de réviser les états financiers, l'analyse de la direction et les communiqués de presse annuels et intermédiaires de la Société; • de réviser le programme d'assurance de la Société. <p>La charte du comité de vérification de la Société est reproduite en Annexe A de la <i>Notice Annuelle 2006</i> de la Société, laquelle peut être consultée à www.sedar.com.</p>	<p>Louis Lacasse (président)</p> <p>Terrance Mailloux</p> <p>Hubert Marleau</p>
<p>Comité de recherche et développement Composé entièrement d'administrateurs indépendants, le comité de recherche et développement a la responsabilité :</p> <ul style="list-style-type: none"> • de faire des recommandations au Conseil d'administration au sujet des activités de recherches et de développement de la Société; et • de faire des recommandations au Conseil d'administration au sujet de la composition et la nomination des membres du conseil consultatif scientifique de la Société. 	<p>Dr Jacques Gagné (président)</p> <p>Dr Marc Lussier</p>

Présence aux réunions du Conseil d'administration et des comités

Le taux de présence global aux réunions du Conseil d'administration de la Société pendant l'année fiscale 2006 était de 88,5 % pour le Conseil d'administration, 100 % pour le comité de vérification, 100 % pour le comité de ressources humaines et de rémunération, 100 % pour le comité de recherche et développement et 100 % pour le comité de gestion d'entreprise. Le tableau suivant détaille la présence des administrateurs aux réunions du Conseil d'administration et de comités en 2006, sauf pour Daniel Boulais dont la démission en tant qu'administrateur a pris effet en septembre 2006:

RÉUNIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DES COMITÉS ET PRÉSENCES DES ADMINISTRATEURS POUR L'ANNÉE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2006

	Nombre de réunions du Conseil d'administration en 2006		Nombre de réunions de comités en 2006 VÉRIF : 4 réunions R.E. : 3 réunions R.H. : 5 réunions R&D : 1 réunion	
	7 réunions			
Administrateur	Participations aux réunions du Conseil d'administration		Participations aux réunions des comités	
Richard Laferrière	7 de 7	100%	3 de 3 (R.E.) (Président)	100 %
Mark Busgang	7 de 7	100%	N/A	N/A
Terrance Mailloux	7 de 7	100%	4 de 4 (VÉRIF) 5 de 5 (RH) (Président)	100 % 100 %
Warren H. Haber	5 de 7	71%	5 de 5 (RH)	100 %
Louis Lacasse	5 de 7	71%	4 de 4 (VÉRIF)	100 %
Hubert Marleau	6 de 7	86%	4 de 4 (VÉRIF)	100 %
Jacques Gagné	7 de 7	100%	1 de 1 (R&D) (Président) 3 de 3 (R.E.)	100 % 100 %
Marc Lussier	7 de 7	100%	5 de 5 (RH) 1 de 1 (R&D)	100 % 100 %
Diane Lanctôt	6 de 7	86%	N/A	N/A
Eric Veilleux ⁽¹⁾	3 de 3	100%	N/A	N/A
Comités: (VÉRIF) : Comité de vérification (RH) : Comité de ressources humaines et de rémunération (R.E.) : Comité de régie d'entreprise (R&D) : Comité de recherche et développement				
(1) Membre du conseil d'administration depuis septembre 2006.				

Rôles et responsabilités du président du Conseil d'administration, du président et chef de la direction et du président de chaque comité

Le Conseil d'administration a établi des descriptions de postes pour le président du Conseil et de chaque comité ainsi que pour le président et chef de la direction.

Président du Conseil d'administration

Le président du Conseil d'administration, Richard Laferrière, est un administrateur indépendant. Son rôle est d'être responsable du bon fonctionnement du Conseil d'administration, de sa composition sous réserve de l'approbation des actionnaires, de diriger les discussions en vue d'une prise de décision stratégique et de surveiller la mise en oeuvre des décisions prises par le Conseil d'administration et ses comités.

Dans l'accomplissement de ses fonctions, le président collabore avec le chef de la direction dans l'établissement d'ordres du jour pour des réunions du Conseil d'administration et s'assure que toutes les questions stratégiques importantes soient traitées par le Conseil d'administration.

Président et chef de la direction

En plus des points mentionnés ci-dessus où le président et chef de la direction et le président du Conseil d'administration collaborent, les responsabilités du président et chef de la direction incluent l'élaboration et l'exécution des stratégies et politiques de la Société, y compris l'organigramme de la Société, les plans d'affaires et les budgets et la représentation de la Société auprès des actionnaires, partenaires financiers, le gouvernement et le public.

Présidents des comités

Tous les présidents de comité doivent être des administrateurs indépendants. Ils sont responsables de gérer les affaires du comité, de fournir de l'information à la direction de la Société pour la préparation d'agendas, de diriger les réunions pour assurer que le Comité accomplit son mandat tel que décrit dans sa charte, de rapporter au Conseil d'administration toute question d'importance discutée par le comité et de faire des recommandations conformément à la charte du comité et à la politique de niveaux d'autorité de la Société.

De plus, le président du comité de vérification est responsable de la Procédure portant sur les plaintes et les préoccupations relatives à la comptabilité, aux contrôles comptables internes, aux travaux de vérification et à d'autres sujets et la réception et le traitement des plaintes conformément à cette procédure. Le président du comité de recherche et développement est aussi le président du conseil consultatif scientifique de la Société.

Nomination des administrateurs

Le comité de régie d'entreprise est responsable de présenter au Conseil d'administration des candidats à titre d'administrateurs et passer en revue les candidats à la réélection avant chaque assemblée annuelle. En collaboration avec le chef de la direction, le président du Conseil d'administration, qui est aussi le président du comité de régie d'entreprise, étudie les candidatures pour de nouveaux administrateurs et fait ses recommandations au comité de régie d'entreprise.

Le mandat du comité de régie d'entreprise est, entre autres, d'évaluer l'ensemble des habiletés et des compétences du Conseil d'administration, ainsi que la contribution que chaque administrateur apporte au Conseil d'administration pour la gestion des affaires de la Société. Le Conseil d'administration a mis en oeuvre un processus par lequel cette évaluation est exécutée sur une base annuelle par tous les administrateurs, individuellement, par un questionnaire détaillé. Ce processus fournit des informations utiles au comité de régie d'entreprise pour aider à établir le profil des futurs candidats administrateurs.

Orientation des nouveaux administrateurs et formation continue

Le Conseil d'administration a adopté un processus pour l'orientation de nouveaux administrateurs, qui inclut une réunion avec le Président et chef de la direction pour discuter la nature et l'opération des affaires de la Société et une visite des installations de la Société. Nous fournissons aux nouveaux administrateurs le plan stratégique de la société et le manuel de régie d'entreprise, et leur offrons une copie des minutes de réunions du Conseil d'administration pour les douze mois précédents. Des cédules détaillées des rencontres du Conseil d'administration et du comité de vérification pour l'année à venir sont fournies à tous les nouveaux administrateurs et sont passés en revue et mis à jour sur une base continue.

Durant les réunions régulières du Conseil d'administration, des présentations sont faites aux administrateurs sur divers aspects des affaires de la Société ainsi que sur les développements légaux et réglementaires concernant la Société. De plus, chaque année, une réunion spéciale stratégique du Conseil d'administration d'une journée entière est tenue pour discuter du plan et budget de la Société pour l'année financière à venir ainsi que son exécution du plan stratégique de la Société.

Rémunération des administrateurs et des officiers

Le comité de ressources humaines et de rémunération a la responsabilité de passer en revue la rémunération de la haute direction de la Société en considérant la position concurrentielle et la performance individuelle, et de faire des recommandations au Conseil d'administration, lequel a l'ultime responsabilité de déterminer la rémunération des membres de la haute direction. En ce qui concerne le président et chef de la direction, le comité de ressources humaines et de rémunération recommande au Conseil d'administration ses objectifs de performance annuels et évalue sa performance basé sur ces objectifs.

De plus, le comité de ressources humaines et de rémunération évalue et recommande au Conseil d'administration les politiques de rémunération pour les administrateurs, en s'assurant qu'elle reflète avec réalisme les responsabilités et risques impliqués pour un administrateur de la Société. Un résumé de la rémunération reçue par les administrateurs pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2006, est fourni dans cette Circulaire sous le titre "D – Rémunération des administrateurs et de la haute direction".

La Société a retenu les services du Groupe Conseil SD, consultants en rémunération, qui a procédé à la révision du programme de rémunération de la haute direction ainsi qu'à la révision des programmes d'assurance canadien et américain de la Société. Groupe Conseil SD a rapporté ses résultats au comité de ressources humaines et de rémunération.

Évaluations

Annuellement, un questionnaire détaillé est adressé à chaque administrateur, en sa capacité d'administrateur et, selon le cas, en tant que membre d'un ou de plusieurs comités du Conseil d'administration, afin d'obtenir leurs avis sur l'efficacité du Conseil d'administration et de ses comités. Les résultats des questionnaires sont compilés par le secrétaire corporatif et sont retournés au comité de régie d'entreprise, qui passe en revue et discute de toutes les questions et rapporte ses résultats au Conseil d'administration. Le Conseil d'administration passe en revue les résultats de ces questionnaires et les recommandations fournies par le comité de régie d'entreprise et prend les actions appropriées basée sur les résultats du processus de révision. Le Conseil d'administration a également mis en application des évaluations de la performance individuelle des administrateurs, qui sont effectuées et révisées annuellement.

Règles de conduite

Le Conseil d'administration a adopté un code de déontologie qui fournit un cadre au processus de prise de décision afin d'assurer que tous les administrateurs, officiers et employés de la Société et tous les consultants et autres personnes travaillant au nom de la Société mènent leurs relations d'affaires selon les plus hauts standards déontologiques.

Le Conseil d'administration est responsable d'assurer la conformité au code de déontologie. Le chef de la direction financière, le chef de la direction, et les comités sont chacun responsables de rapporter au Conseil d'administration tout manquement au code de déontologie, et le Conseil d'administration a la responsabilité ultime d'adresser de tels manquements. En outre, le code de déontologie prévoit que chacun des employés de la Société doit communiquer toute situation qui pose un problème de respect de la loi ou de l'éthique. La Société n'a pas déposé de déclaration de changement important se rapportant à la conduite d'un administrateur ou d'un officier qui constituerait une divergence au code de déontologie. Une version révisée du code de déontologie de la Société a été déposée sur SEDAR le 14 mars 2006 et peut être consultée au www.sedar.com.

Warnex a également établi des procédures approuvées par le Comité de vérification portant sur les plaintes et les préoccupations relatives à la comptabilité, aux contrôles comptables internes, aux travaux de vérification et à d'autres sujets. Selon cette politique, toute personne qui désire déposer une plainte peut ainsi le faire en la soumettant à l'attention du secrétaire corporatif ou du président du comité de vérification.

Le code de déontologie et la procédure portant sur les plaintes et les préoccupations relatives à la comptabilité, aux contrôles comptables internes, aux travaux de vérification et à d'autres sujets ont été présentés à tous les employés de la Société, qui ont signé un accord confirmant qu'ils ont reçu une copie de ces documents et qu'ils entreprennent de les respecter.

Lors de chacune de ses rencontres régulières, le Conseil d'administration s'informe auprès des membres de la direction et du président du comité de vérification s'ils ont reçu des plaintes relativement aux sujets adressés au code de déontologie et aux procédures portant sur les plaintes et les préoccupations relatives à la comptabilité, aux contrôles comptables internes, aux travaux de vérification et à d'autres sujets.

ASSURANCE RESPONSABILITÉ DES ADMINISTRATEURS ET DIRIGEANTS

La Société a souscrit, à ses propres frais, à une assurance responsabilité pour ses administrateurs et dirigeants qui les protège de toute responsabilité qu'ils encourent en leur qualité d'administrateur ou de dirigeant au moyen de polices qui couvrent aussi les administrateurs et les dirigeants des filiales de la Société, selon le cas. Au cours de l'exercice qui a pris fin le 31 décembre 2006, la police prévoyait une couverture maximale de 5 000 000 \$ par événement avec une couverture maximale de 5 000 000 \$ pour chaque période de police sous réserve d'une franchise de 25 000 \$ par événement pour la Société. La prime payée pour les polices était de 38 695 \$. Ni les polices ni la prime payée ne faisaient de distinction entre l'assurance responsabilité pour les administrateurs et les dirigeants de la Société, puisque la couverture est la même pour les deux groupes.

INTÉRÊT DE CERTAINES PERSONNES DANS LES POINTS À L'ORDRE DU JOUR

À l'exclusion de ce qui est énoncé ailleurs dans la présente circulaire d'information, la direction de la Société n'est au courant d'aucun intérêt important, direct ou indirect, d'un administrateur ou dirigeant, ni d'aucune personne ou société qui leur est liée ou d'aucun membre de leur groupe, dans l'un des points à l'ordre du jour, à l'exception de l'élection des administrateurs.

INITIÉS ET AUTRES PERSONNES INTÉRESSÉES DANS DES OPÉRATIONS IMPORTANTES

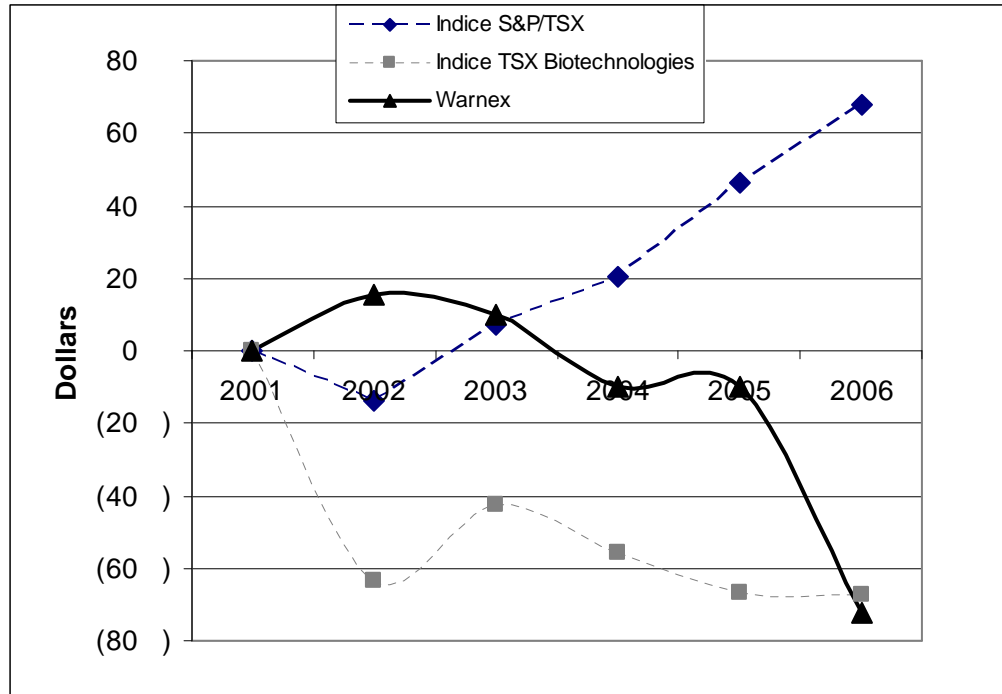
À l'exclusion de ce qui est énoncé ci-dessous, la direction de la Société n'est au courant d'aucun intérêt important, direct ou indirect, d'aucun initié de la Société, ni d'aucune personne ou société qui lui est liée ou d'aucun membre de son groupe, dans toute opération au cours de l'exercice qui a pris fin le 31 décembre 2006, ni dans toute opération projetée, qui a eu ou aurait une incidence importante sur la Société ou une de ses filiales.

La Société a versé 24 000 \$ à Europartners inc., une société que contrôle Richard Laferrière, en contrepartie de services rendus à la Société à titre de président du Conseil.

Busgang Realty inc., une société que contrôle Mark Busgang, président et chef de la direction de la Société, a conclu un bail avec la Société pour ses locaux situés au 3885, boul. Industriel, Laval, Québec. Le terme initial du bail s'est terminé le 30 juin 2006 et a entraîné des paiements minimaux annuels de 243 408 \$. En janvier 2005, la Société a levé l'option de renouvellement de ce bail pour une période additionnelle de cinq ans, jusqu'au 30 juin 2011.

GRAPHIQUE DU RENDEMENT

Le graphique suivant présente la comparaison entre le rendement total réalisé par un actionnaire pour un placement de 100 \$ dans les actions ordinaires de la Société effectué le 31 décembre 2001 sur les Bourses Canadiennes (la Bourse de croissance TSX jusqu'en février 2003 et la Bourse de Toronto après cette date) et le rendement cumulatif global des indices TSX biotechnologies et S&P/TSX.



GÉNÉRALITÉS

À moins d'indication contraire, l'information fournie aux présentes est en date du 13 mars 2007.

RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Des renseignements supplémentaires de nature financière et autre relativement à la Société sont inclus dans les états financiers annuels vérifiés et les états financiers trimestriels non vérifiés de la Société, dans son rapport de gestion annuel et trimestriel, dans la notice annuelle et dans d'autres documents d'information continue pour 2006, lesquels sont disponibles sur SEDAR à l'adresse www.sedar.com et sur le site de Warnex à l'adresse www.warnex.ca.

APPROBATION DES ADMINISTRATEURS

Les administrateurs de la Société ont approuvé le contenu et l'envoi de la présente circulaire de sollicitation de procurations par la direction et sa transmission aux actionnaires, administrateurs et vérificateurs de la Société.

Mark Busgang
Président et chef de la direction
Laval, le 13 mars 2007



Warnex inc.
3885, boul. Industriel
Laval (Québec), Canada H7L 4S3
Tél. : (450) 663-6724
Télec. : (450) 669-2784
info@warnex.ca